

ECOLE DE CONDUITE EGLO
54 RUE DU NORD
68000 COLMAR
TEL : 03.89.41.01.45
Agrt : E1206805790

PARCOURS DE FORMATION CATÉGORIE A2

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève de la concentration, de l'assiduité et de la motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En signant le contrat pour cette formation à la conduite et à la sécurité routière, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation :

Parcours théorique

La formation théorique portant sur des questions « d'entraînement au code » pourra être suivie à votre rythme, soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (Box) ou via Internet (option prépacode).

La formation portant sur des thématiques spécifiques se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le programme code disponible au bureau ou sur le site internet de l'auto-école : www.egloenergie.fr

Parcours pratique

Notre piste privée est située à Bennwihr-gare (près de Colmar). Le moniteur l'utilise en semaine ainsi que le samedi pour les cours moto.

Premiers tours de roue sur une moto légère (125 cm³), si l'élève n'a jamais roulé sur un deux roues. Puis deux premières heures de formation individuelle avec un moniteur.

La formation de 20 heures de conduite minimum est obligatoire. Alternance entre des leçons en plateau (sur piste privée) et des leçons de circulation sur routes, autoroutes ou en montagne. L'enseignement est donné par tranche de 4 heures en groupe de 3 élèves, l'élève dispose ainsi de sa propre moto.

Passage de l'examen en deux étapes : la validation du plateau et la validation pratique sur route au centre d'examen de Colmar.

Un titulaire d'un permis A2 depuis plus de 2 ans peut se voir délivrer, après une formation de 7h, un permis de la Catégorie A.